

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération n° 2024-18

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29 présents : 18 pouvoirs : 5 L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à 10h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 19 juillet 2024 Date d'envoi des rapports : 10 septembre 2024

PRESENTS:

Mesdames Monique ALIES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Dominique GOMBERT, Florence PHILIPPE, Graziella PIERINI, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Emilie SAULES-LE-BARS, Sylvie TAQUET-LACAN, Régine TAUSSAT, Michèle VINCENT. Messieurs Claude ASSIER, Joseph DONORE, Jean-Philippe SADOUL, Nicolas WÖHREL, Jean VALADIER.

Absents ayant donné POUVOIR:

Mesdames Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Dominique GOMBERT Madame Geneviève CAMBON à Madame Monique ALIES Monsieur Éric CANTOURNET à Madame Graziella PIERINI Madame Francine LAFON à Madame Michèle BUESSINGER Monsieur Yves MAZARS à Madame Florence PHILIPPE

Absents EXCUSÉS:

Madame Sylvie BOUCHAUD Monsieur Arnaud COMBET Madame Gulistan DINCEL Madame Karine HAUMAITRE

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

Avancements de grade

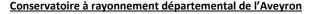
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 19 juillet 2024. Considérant le rapport adressé le 10 septembre 2024.

Vu la délibération du 26 mars 2024 portant sur les taux d'avancement de grade (délibération 2024-11)

Vu les lignes directrices de gestion d'avancement de grade adoptées en mars 2022 par le Comité syndical, par délibération 2022-13.





5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr



Trois agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2024 :

- D'adjoint administratif principal 2ème classe à Adjoint administratif principal 1ère classe
- \bullet D'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA) $2^{\grave{e}me}$ classe à celui de $1^{\grave{e}re}$ classe
- Directeur d'Etablissement Territorial d'Enseignement Artistique 2ème catégorie à celle de 1ère catégorie (DEA1)

Concernant l'avancement au grade d'ATEA 1^{ère} classe, le taux de promotion a été fixé à 20%.

Le Comité Social Territorial, qui s'est réuni le 03.06.24, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve

- Les suppressions d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, d'un poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique 2ème classe et du poste de Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique 2ème catégorie
- Les créations d'un poste Adjoint administratif principal 1ère classe, d'un poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique 1ère classe et d'un poste de Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique 1ère catégorie

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Dominique GOMBERT

Sens des votes :

Pour: 23 Abstention: 0 Contre: 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Avancements de grade

Date de décision: 17/09/2024

Date de réception de l'accusé 23/09/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240917_18

Identifiant unique de l'acte: 012-251200986-20240917-20240917_18-DE

......

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .2

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

transformation de poste, délibérations

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 2024_18_Avancements_de_grade.pdf (99_DE-012-251200986-

20240917-20240917_18-DE-1-1_1.pdf)